



PAGAIE SALÉE

Bulletin d'information de

« PAGAYEURS MARINS, Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer »

ÉDITORIAL

Les avatars de la vie professionnelle, assortis d'un déménagement et de deux mois à cheval sur deux domiciles ne m'ont pas laissé la disponibilité que j'aurais souhaité pour les actions de la fédération. Quoi qu'il en soit, les administrateurs ne sont pas restés inactifs, gardant quand même un peu de temps pour expéditions et sorties d'été, moyen d'évasion du plaisancier.

La période écoulée a été marquée par la rencontre avec la F.F.C.K., moment fort de notre représentativité. Par la présence de cinq hauts dirigeants, dont son président, la F.F.C.K. a, de son côté, montré l'importance qu'elle attachait à cette rencontre. Si un accord n'a pas été trouvé en séance, gageons que l'avenir rapprochera les positions réciproques des deux fédérations, permettant ainsi à chaque acteur de se retrouver dans les organisations en place.

L'avenir s'annonce également riche avec un point culminant lors du Salon Nautique 2002, où nous aurons notre stand. Nous espérons pour bientôt les échanges annoncés avec le Bureau de la Plaisance, en réponse à notre demande formulée il y a plus de 6 mois.

Certains auront sans doute trouvé que nous progressons très lentement dans la démarche de révision de la réglementation. Il faut être conscient qu'il s'agit d'un travail de longue haleine dans lequel nous devons d'abord être reconnus comme interlocuteurs par les services chargés de légiférer. Les efforts infructueux de Georges COLLÉTER, depuis plus de douze ans, pour négocier la généralisation à tout le territoire de la dérogation en 5^{ème} catégorie en sont une criante démonstration. La négociation en cours avec la F.F.C.K. a aussi pour but d'améliorer cette situation.

N'oubliez pas de réserver, sur votre agenda, la date du 18 janvier 2003, qui a été retenue pour notre assemblée générale annuelle. Cette réunion, tout comme le Salon Nautique, sera l'occasion de rencontres et d'échanges, selon l'esprit des marins en kayak.

Bonne navigation à tous.

Philippe LASNIER

CONCERTATION AVEC LA F.F.C.K.

A notre demande, formulée lors de la rencontre du 22 mai 2002, Monsieur Jacques THOMAS, Secrétaire général du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques, a organisé cette concertation entre la F.F.C.K. et Pagayeurs Marins, à Paris, le 18 juillet 2002.

La F.F.C.K. est représentée par les personnes suivantes (acteurs professionnels): Christian HUNAUT, Président, Vincent BLANCHET, Vice-président, Emmanuel GIRARD, Président de la Commission Nationale Longue distance/Merathon, Antoine

GOETSCHY, Directeur technique national, et Jean-Philippe WINIARSKY, Conseiller technique national.

Pagayeurs Marins est représentée par les personnes suivantes (acteurs bénévoles): Guy CLOAREC, Georges COLLÉTER, Christian GABARD et Philippe LASNIER.

Les objectifs de la réunion, tels que présentés par Jacques THOMAS et en accord avec les participants, sont de nouer le contact entre la F.F.C.K. et Pagayeurs Marins.

En introduction, le président de Pagayeurs Marins donne la position de la nouvelle fédération, à savoir :

- La volonté de dédramatiser les échanges au-delà des écrits émis de part et d'autre reflétant des conflits personnels,
- L'objectif de déboucher sur une répartition claire des missions respectives des deux fédérations, sachant que les compétences relatives au kayak de mer existent à Pagayeurs Marins et sont absentes à la F.F.C.K.

Le président de la F.F.C.K. rappelle que l'historique de la F.F.C.K., antérieurement aux 5 dernières années, avait totalement ignoré la mer mais que cette politique a changé depuis son élection il y a 5 ans. Il admet et confirme que Pagayeurs Marins possède la compétence et l'expérience sur la navigation des kayaks de mer. Mais il prétend que seule une fédération délégataire, comme l'est la F.F.C.K., peut être reconnue comme interlocuteur représentatif pour les autorités. Ce point de vue est confirmé par Jacques THOMAS¹.

Le président de la F.F.C.K. rappelle que le travail sur la réglementation du kayak de mer a été engagé en 1972 à la F.F.C.K. Devant l'absence d'avancée, le dossier a été transféré à Marie-Laure ETIENNE² début 2000 avec pour objectif de déboucher rapidement sur une évolution de la réglementation, ce qui a été concrétisé par l'arrêté du 28 juin 2000. La volonté de la F.F.C.K. était de formaliser l'évolution au plus tôt, même si le besoin des utilisateurs n'était pas complètement pris en compte. En particulier, la dérogation pour la navigation en 5^{ème} catégorie, bien que connue, a été complètement occultée par la F.F.C.K.

Antoine GOETSCHY insiste longuement sur la vision qu'à la F.F.C.K. du kayak de mer, notamment en terme de sécurité, qui reprend les objectifs affichés par Pagayeurs Marins (responsabilité individuelle, compétences, formation, etc.). Il signale que la F.F.C.K. mène des actions dans le domaine de la formation (B.E.), ce à quoi Guy CLOAREC objecte que la formation à la

¹ Ce dernier semble être revenu sur la position qu'il nous avait présentée lors de la rencontre du 22 mai dernier, où il nous avait incités à écrire au Directeur du Transport Maritime, des Ports et du Littoral pour solliciter une reconnaissance et une participation dans les réflexions précédant les décisions touchant au kayak de mer.

² Devenue depuis Marie-Laure GRAILLE.

mer n'y est pas prise en compte, remarque non contestée par les représentants de la F.F.C.K.

Antoine GOETSCHY et Christian HUNAUT nous proposent de préparer, au sein d'un groupe de travail de la Commission Loisirs-Tourisme de la F.F.C.K., une évolution de la réglementation qui serait présentée aux autorités par le Président HUNAUT (avec quasi-certitude de résultat compte tenu de l'image de la F.F.C.K. dans l'esprit des Hauts Fonctionnaires du Ministère de la Mer...!). Nous proposons l'établissement d'un protocole définissant la répartition des activités en mer, en conformité à la répartition actuelle des compétences, précisant que nous avons déjà formulé des propositions dans un manifeste qui a été adressé aux autorités. Ce point de vue est refusé par la F.F.C.K. qui prétend couvrir la totalité des différentes facettes du canoë et du kayak.

Lors des débats, ont été évoqués les démarches d'Alain BOURHIS, qui souhaitait rassembler les randonneurs en rivière et en mer au sein de la F.F.C.K. et celle de Pierre PESCHIER, qui souhaitait faire la même chose pour les descendeurs de haute rivière. Pour mémoire, ce dernier avait tenté, peu après la création de Pagayeurs Marins, de nous convaincre de faire cause commune. D'après nos informations, ils ont tous deux abandonné l'espoir d'être reconnus au sein de la F.F.C.K. Vincent BLANCHET précise que l'un et l'autre n'ont pas voulu s'investir au sein de la F.F.C.K. (difficulté liée au bénévolat ?) sur les sujets qui les préoccupent, expliquant ainsi l'échec de leurs démarches respectives.

En conclusion, nous prenons acte de la proposition de la F.F.C.K. de nous accueillir au sein d'un groupe de travail chargé de réfléchir sur la réglementation, mais nous précisons que nous ne nous prononçons pas en séance ; les membres du Conseil d'Administration de Pagayeurs Marins devant être consultés avant toute décision.

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Participants : Yves BÉGHIN, Georges COLLÉTER, Olivier FRICONNEAU (partiellement), Christian GABARD, Yann GUILLOU, Philippe LASNIER, Véronique OLIVIER, Laurent PIERSON d'AUTREY, Guy Van ACHTER.

Excusé : Guy CLOAREC. **Invités :** Jean-Marc TERRADE et Guy LECOINTRE ont été invités à contribuer aux débats. Jean-Marc JANVIER, invité pour représenter CK/mer, n'a pas pu être présent. Véronique CLÉROUT a assisté aux débats.

La réunion s'est tenue chez Yves BÉGHIN, à Saint Gildas de Rhuys, le 5 octobre 2002.

Modification de la liste des administrateurs

Le conseil a enregistré la démission de la fonction d'administrateur exprimée par Jacques VALENTIN. Le rôle de trésorier adjoint sera tenu par Guy Van ACHTER jusqu'à la prochaine A.G.

Bilan des actions réalisées depuis le dernier conseil

Une lettre de rappel a été adressée le 9 juillet au Directeur du Transport Maritime, des Ports et du Littoral lui demandant la reconnaissance de Pagayeurs Marins en tant qu'interlocuteur des autorités en ce qui concerne la

plaisance en kayak de mer. La réponse est attendue courant novembre.

La rencontre du 18 juillet avec la F.F.C.K. est résumée plus haut. Le conseil a débattu des suites à donner à cette concertation. Ce point est résumé ci-dessous.

La préparation de la présence de la fédération au Salon Nautique fait l'objet des soins de Christian GABARD. Des engagements financiers ont été pris pour assurer l'intendance.

Georges COLLÉTER, au nom de l'A.K.M.P., a adressé, par l'intermédiaire du maire et du député de Quimper, un courrier destiné à M. Bernard STASI, Médiateur de la République et à M. Gilles de ROBIEN, Ministre des Transports, pour les informer sur la 5^{ème} catégorie et demander sa prorogation.

Suites de la rencontre avec la F.F.C.K.

Chaque administrateur s'est exprimé largement sur sa vision de la suite à donner à la proposition de collaboration formulée par la F.F.C.K. D'autre part, Guy OGEZ et Guy CLOAREC ont également transmis leurs points de vue. Les avis de Jean-Marc TERRADE et Guy LECOINTRE ont également été entendus par le conseil.

La décision prise par le conseil est la suivante :

«La proposition de la F.F.C.K. présente, à nos yeux, deux inconvénients majeurs :

- *L'intégration des acteurs de Pagayeurs Marins dans une commission chargée du tourisme et des loisirs les amènerait inmanquablement à devoir traiter de sujets relatifs à des domaines autres que celui de la plaisance en kayak de mer, conduisant à gaspiller le temps de nos représentants bénévoles,*
- *La présentation, par les seuls soins du président de la F.F.C.K., de nos conclusions communes aux autorités compétentes ne nous semble pas optimale dans la mesure où il a montré et reconnu son incompétence dans le domaine qui nous est propre ; celui de la plaisance en kayak de mer (pour la reconnaissance de laquelle Pagayeurs Marins s'est déjà manifestée auprès de la D.T.M.P.L. et du C.S.N.P.S.N.).*

En conséquence, nous ne sommes pas favorables à cette proposition.

Toutefois, conscients de l'intérêt qu'il y aurait à harmoniser les points de vue préalablement aux négociations avec l'administration, nous ne sommes pas opposés à une collaboration dans le respect mutuel de nos domaines d'activité distincts.

Nous proposons donc d'engager une réflexion en commun, relative au kayak de mer, dont les conclusions seraient présentées, avec l'appui du président de la F.F.C.K., par un représentant de notre fédération aux autorités concernées.

Cette réflexion commune pourrait être menée :

- *soit au sein de Pagayeurs Marins avec la collaboration des acteurs concernés de la F.F.C.K. (le nom de Loïc BOURDON a été cité par la F.F.C.K. lors de la réunion du 18 juillet...),*

- soit au sein d'une structure mixte à définir et mettre en place. »

Ces conclusions ont été adressées par courrier, au président de la F.F.C.K., le 22 octobre 2002. Une copie a été faite au président de la Fédération Nationale des Associations de Plaisance, au Secrétaire général du C.S.N.P.S.N., aux présidents des associations affiliées et à quelques autres personnes.

Organisation des activités à court terme

Le conseil a débattu des actions à mener pour organiser notre présence au Salon Nautique d'une part et l'assemblée générale d'autre part. Christian GABARD est chargé de coordonner les actions pour le Salon Nautique et Guy Van ACHTER celles relatives à l'assemblée générale.

Prévision d'activités pour 2003

Outre la poursuite des rencontres avec les administrations, les pouvoirs publics et la F.F.C.K. si elle donne suite à nos propositions, les actions suivantes seront proposées à l'assemblée générale :

- Présenter la fédération Pagayeurs Marins aux Jeux Nautiques Interceltiques, dont la partie rando-kayak sera animée par Jean-Marc TERRADE, à la mi-juillet.
- Éditer un autocollant « Pagayeurs Marins »
- Axer l'année sur la participation des associations adhérentes à notre activité : la réunion préparatoire du 18 janvier devrait permettre d'élaborer des projets communs.
- Mettre en place des documents de fond sur le site internet de Pagayeurs Marins (sécurité, formation, législation, etc.).
- Envisager une campagne de contestation de la 6^{ème} catégorie. Georges COLLÉTER se charge de la rédaction, Véronique OLIVIER du visuel. On pourrait éventuellement penser à l'édition d'une affiche sur ce même thème.
- Il est envisagé de faire une, ou des manifestation(s) à pied, en tenue de kayak, avec les kayaks sur les chariots ; la date est à définir, a minima le 3 août 2003.

Analyse des risques

Une grille d'analyse des risques, adaptée d'un modèle couramment utilisé dans l'industrie, est proposée par le président. Une telle démarche pourrait se révéler efficace en ce qui concerne le kayak. L'objectif est d'identifier, au préalable, les risques encourus et les moyens qui permettraient de s'en protéger. Yann GUILLOU est chargé de traduire ces éléments en proposition concrète.

Limites en temps proposées par le Manifeste

Certains kayakistes ont fait part de leur réserve sur la notion d'autonomie de navigation exprimée en heures, concept développé dans le Manifeste des Pagayeurs Marins. Il pensent que ceci a porté tort à la fédération, car des kayakistes n'ayant pas lu le Manifeste ne connaissent que ce seul élément de son contenu, qui peut être en opposition, selon certains, avec la pratique actuelle du kayak en 5^{ème} catégorie... Il faut savoir que le but premier du Manifeste est de s'opposer à toute réglementation. Il y est écrit : « Le kayak ne devrait pas

être réglementé ». L'administration ne s'y est pas trompée puisque la notion de temps à déjà été rejetée (au moins oralement) par Denis CLERIN, chef du Bureau de la Plaisance, sur le motif qu'elle fait appel à une notion peu quantifiable et changeante. Notre but, dans cette démarche, est simplement d'entamer le débat et les négociations. Ceci ne présage en rien des conclusions auxquelles nous aboutirons avec les partenaires externes.

SALON NAUTIQUE 2002

Le secteur « Canoë-Kayak » du SALON NAUTIQUE INTERNATIONAL DE PARIS est le dernier salon où l'on cause : on arrive dès l'ouverture et l'on est surpris de s'y trouver encore à l'heure de la fermeture. On a bavardé avec des tas de copains, pas revus depuis longtemps, et on s'en est fait tout autant de nouveaux... Voilà ce qu'Abel ESKAL écrivait en décembre 1996 dans P.K.I., et ce n'est pas moi qui le démentirai.

J'ajouterai que, pour une jeune fédération, y être présente est on ne peut plus utile pour faire s'y rencontrer ses membres, épars en France, comme aussi faire acte de notoriété en trouvant là un potentiel de nouveaux adhérents. C'est ce qu'ont très bien compris les membres du Conseil d'Administration qui ont agi en sorte que PAGAYEURS MARINS y tiennent son propre stand sur lequel seront également présentes les associations affiliées.

Le SALON NAUTIQUE 2002 sera ouvert au public du samedi 7 au lundi 16 décembre prochain inclus ; la journée du vendredi 6 étant réservée à la presse et aux professionnels. Comme les années précédentes il se tiendra au Parc des Expositions de la Porte de Versailles, à Paris ; Il sera ouvert sans interruption de 10 à 19 heures ; et jusqu'à 23 heures le vendredi 13, jour du nocturne.

Le stand PAGAYEURS MARINS sera implanté dans le Hall 2/2, secteur regroupant : canoës, kayaks, édition, presse, plongée, services, vêtements. On le trouvera dans l'allée D, au numéro 14. Un petit noyau de pagayeurs parisiens l'aura meublé, décoré, documenté, et assurera partiellement l'accueil sur notre stand.

Toutefois, en considérant que le Salon dure pendant 10 jours et que ce ne doit pas toujours être les mêmes kayakistes qui soient mis à contribution (pour assurer l'accueil sur le stand et répondre aux attentes des visiteurs), un esprit cartésien a calculé qu'il nous faut pouvoir compter au minimum sur une vingtaine de bénévoles ; chacun d'eux n'ayant à assurer qu'une permanence d'une demi-journée et pouvant donc consacrer librement l'autre demi-journée à la visite du Salon proprement dite. Il s'agit là de dévouement à notre cause commune, celle de la Plaisance en Kayak de Mer, dévouement dont je ne serai pas en mesure de remercier ceux qui répondront à mon appel autrement qu'en leur faisant parvenir un ticket d'entrée gratuite au Salon (deux s'ils sont accompagnés). Merci de me faire connaître vos intentions et préférence (date, matinée ou après-midi) sitôt que vous vous serez déterminé, afin de me permettre d'établir le planning des permanences. Je précise que le besoin est surtout manifeste pour les cinq jours de semaine, la permanence pour les deux week-ends étant déjà pratiquement assurée.

Par ailleurs, je lance un autre appel à ceux des payeurs marins parisiens (ou proches banlieusards), susceptibles d'héberger, qui un, qui deux, dévoués bénévoles venus de province et devant passer une nuit à Paris. Merci de bien vouloir m'informer, dès que possible, sur vos possibilités d'accueil.

Pour me joindre : Tél./ Fax : 01 46 60 72 12 – adresse postale : 10, rue Simon-Létoile – 92260 Fontenay-aux-Roses, et E-mail : chgabard@club-internet.fr

C H R I S T I A N G A B A R D

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale annuelle pour 2002 aura lieu sur la commune d'Inzinzac-Lochrist (56), le samedi 18 janvier 2003.

En préambule à l'Assemblée Générale, les associations affiliées seront invitées à se présenter, par le moyen qu'elles souhaiteront et en détaillant si possible leur rapport d'activité. Elles seront réunies ensuite pour exposer à Payeurs Marins leurs attentes relatives à l'activité de la fédération et les contributions qu'elles peuvent apporter à ses recherches.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale comprendra un rapport d'activité et un rapport moral présentés par le président, et un rapport financier présenté par le trésorier, pour la période allant du 1^{er} mars 2001 au 31 décembre 2002, soit presque deux ans d'activité depuis la réunion constitutive de la fédération. Les Assemblées Générales auront désormais lieu en début d'année et l'exercice couvrira l'année civile.

Le lendemain, une navigation vers Groix sera organisée, ceux qui auront moins de temps pourront aller visiter le bassin d'eaux vives d'Inzinzac-Lochrist.

Guy VAN ACHTER se charge de l'organisation pratique (contacts avec les associations adhérentes, élaboration du planning en fonction des propositions d'animation). Christian GABARD présentera un film qu'il a réalisé pour CK/mer il y a une vingtaine d'années. Olivier FRICONNEAU est chargé d'organiser les hébergements.

POUR VOTRE BIBLIOTHÈQUE

"C'est en restant assis qu'on voyage le plus loin" aurait déclaré Hubert REEVES.

Le « **Dictionnaire des lieux imaginaires** » d'Alberto Manguel et Gianni Guadalupi (Éditions Actes Sud – 1998, 550 pages) vous fera faire bien plus qu'un tour du monde et laissera encore de beaux rêves dans les nuits de bivouac : une myriade d'îles mystérieuses rivalisent au palmarès de ces lieux légendaires ; quant au « Royaume du fond des mers », on y trouve les sirènes et autres aventures mieux qu'en vrai.

Ces petites histoires d'une ligne à une page sont presque aussi nombreuses et variées que les averses de notre mousson hivernale, et pour 23 Euros (158 F environ), sont un bien meilleur choix que la dernière console de jeux interactive « multimédialamode ».

Extrait de la dernière page de couverture : « *Recensés avec une extrême rigueur mais loin de tout souci*

d'exhaustivité, les auteurs et les ouvrages cités ont été choisis selon la seule règle du plaisir. Chaque article de ce dictionnaire, s'il invite à un voyage passionnant à travers l'un ou l'autre des lieux imaginaires, est également prétexte à découvrir – ou à redécouvrir – comme autant d'îles au trésor, des œuvres illustres ou plus secrètes. »

Traduit de l'anglais par Patrick REUMAUX, Michel Claude TOUCHARD et Olivier TOUCHARD.

Face à un dictionnaire des sujets de rêves, il ne reste plus à ceux, pour qui le chemin importe plus que le but, qu'à se confier au vent du jour et de l'endroit pour guider leur périple. Pour faire le poids et la mesure la « **Petite Encyclopédie des Vents de France** » d'Honorin Victoire (Éditions Lattès – 2001 422 pages 21 Euros 145 F environ) saura vous renseigner mieux que quiconque sur les tenants et aboutissants des 630 chevaux d'Éole que compte ce bestiaire.

Ainsi le Mervent de Manche Ouest n'est que l'un des souffles du Grand Suroît ; cet ouvrage tout en nuances (pas toujours mollissantes) et pas terre à terre pour deux sous-sols n'en contient pas moins un descriptif détaillé pour chacune des brises répertoriées, ce qui rend sa lecture facile, jamais trop longue, mais pleine de rebonds.

Les « charpentistes » et autres « véliportés » pourront aussi s'y essayer avec bonheur.

Extrait de la dernière page de couverture : « *La France constitue la plus belle des roses des vents au monde. Du Sud au Nord, de l'Ouest à l'Est, l'hexagone est le royaume du Mistral, de la Galerne, du Suroît, du Joran, de la Burle, et de centaines d'autres vents, souffles, bises. Mais qui connaît encore leur origine, leur vitesse, leurs parcours, leur saison, leur nom, leur histoire, ainsi que les contes, proverbes, et anecdotes qui s'y rattachent ?* »

O L I V I E R F R I C O N N E A U

CARTE POSTALE

Sur une idée de Véronique OLIVIER et Guy LECOINTRE, un document est en cours d'élaboration pour souligner l'aberration de la réglementation actuelle. Le projet fait le parallèle entre trois utilisations du kayak de mer :

- celle des Inuit, pour la chasse et la survie dans un environnement difficile,
- celle des randonneurs d'aujourd'hui, pour le plaisir et la découverte,
- celle de demain, limitée à l'éstran par une décision arbitraire de l'administration.

L'utilisation envisagée de ce document est multiple.

- Il servira de pétition pour demander la révision de la réglementation actuelle.
- Il servira également de carte postale à adresser à différents interlocuteurs externes, à commencer par les payeurs et les clubs non encore affiliés.
- En grand format, il ornara notre stand du Salon Nautique et les locaux des clubs affiliés.